



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives

Éducation – Famille

Date : 12 juin 2024

Contact presse :

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges

Paris, 75009

www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Les AFC ont adressé une lettre aux candidats aux élections législatives afin d'accompagner la campagne électorale et pour rappeler les enjeux les plus urgents liés à la famille, cellule vitale de la société et les aider à prendre en compte les besoins réels des familles.

Madame, Monsieur,

Vous qui candidatez aux élections législatives, vous aurez peut-être à rejoindre l'un des 577 sièges de l'Assemblée nationale. Il vous appartiendra alors de participer de manière active à la destinée de notre pays.

La qualité du travail démocratique est plus que jamais, une nécessité impérieuse ; les Françaises et les Français ont très clairement exprimé leur attente en la matière ce dimanche 9 juin 2024.

La place de la famille dans la société est une question trop souvent, sinon oubliée, à tout le moins cantonnée à des questions financières dans le débat public.

Les Associations Familiales Catholiques qui portent la voix de toutes les familles depuis 1905 vous exhortent à prendre en considération les 15 points suivants dans vos programmes et à les mettre en œuvre le moment venu.

Concernant la démographie, la crise que connaît la France depuis 1974 est due à une natalité inférieure au taux de renouvellement naturel de la population. Les contraintes de garde et les charges financières des ménages n'ont rien facilité. Le modèle social Français étant basé sur la solidarité intergénérationnelle, la chute de la natalité crée un problème réel sur les modalités de financement. Pour y faire face, la natalité doit être accompagnée pour permettre aux couples ayant un projet parental de le mener à bien. Cela passe par :

1/

La mise en place d'un congé court d'un an indemnisé à hauteur de 75% du salaire ;

2/



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

La revalorisation de la Prestation Parentale d'Education (PreParE) pour passer de 482 à 1100 euros par mois pour le parent qui fait le choix d'un congé parental long du 1er au 3ème anniversaire de l'enfant ;

3/

Le choix rendu aux familles de leur organisation en permettant un partage égal du congé entre les deux parents.

Concernant la santé, le système Français est exsangue et peine à rendre les services promis et attendus. Les déserts médicaux, y compris citadins, se sont fortement développés, continuant à créer des déséquilibres forts dans la population. L'accès aux soins depuis l'anténatal jusqu'à la mort naturelle se doit d'être facile, général et reflet de notre fraternelle générosité. Nous souhaitons ainsi :

4/

La mise en place dans chaque hôpital d'un service de soins palliatifs, accompagné d'un droit opposable à leur accès, et le respect de l'équilibre de la loi Claeys-Léonetti

5/

La possibilité d'accéder à un médecin généraliste référent pour tous les Français ;

6/

La garantie de l'indisponibilité du corps humain, et la contribution à l'interdiction mondiale de la Gestation Pour Autrui (GPA).

Concernant l'enfance, la protection et l'éducation doivent revenir au centre des préoccupations des adultes. La jeunesse d'aujourd'hui forme le monde de demain, et toute l'attention doit être portée sur cet état de vie en croissance. Nous demandons :

7/

Un recentrage des enseignements scolaires sur les matières fondamentales et la remise en place de méthodes pédagogiques éprouvées ;

8/

Le respect de la liberté d'enseignement et du choix des familles ;

9/

Une réforme structurelle de l'Aide Sociale à l'Enfance pour une meilleure prise en charge des mineurs qui lui sont confiés.

10/

L'empêchement réel de l'accès aux sites pornographiques par les mineurs, la lutte effective contre l'usage des écrans à l'école et au collège, et un meilleur encadrement des réseaux sociaux accessibles aux jeunes à défaut de leur suppression.



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

Concernant le pouvoir d'achat, les familles ont particulièrement contribué à l'effort collectif des dernières années, en particulier du fait de la diminution des prestations sociales. Les politiques familiales méritent définitivement d'être considérées comme un investissement, et non une simple charge. Il conviendrait dans un avenir proche de procéder :

11/

Au relèvement du plafond du quotient familial à 2500 EUR par demi-part ;

12/

A la suppression de la mise sous conditions de ressources des allocations familiales et indexer leur évolution en se basant sur celle des salaires ;

13/

Au strict respect du budget de la branche famille (CNAF) de la sécurité sociale, en lui garantissant le bénéfice de ses propres excédents budgétaires.

Concernant la société, et en particulier la famille durable, le noyau constitué par le couple est un véritable ciment social, vecteur d'une grande stabilité.

Pour la préserver, nous prônons des mesures visant :

14/

Le renforcement du mariage civil par rapport aux autres modalités d'union ;

15/

Le développement de la préparation à la conjugalité et d'accompagnement pour les couples en difficultés.

Ces différentes mesures nécessiteront votre implication dans la préparation de propositions de Loi ou le soutien à des projets de cette nature. Ces dispositions s'inscrivent dans une compréhension de la famille qui n'est pas exclusivement un objet fiscal mais bien la structure fondamentale de la société Française.

Les familles sont une promesse d'avenir pour la société. Les jeunes générations ont besoin de se projeter dans un modèle positif de famille, adapté aux évolutions de notre société et préparant un avenir meilleur pour nos enfants.

Les AFC souhaitent vous accompagner dans ce moment particulier de la campagne et se tiennent à votre disposition.

Investir dans la famille, c'est rebâtir la confiance et préparer l'avenir. Nous voulons compter sur vous !

A propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **50 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».